

PORTE DE LA BAIE TOURISME (PBT)

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION
TENUE MERCREDI 24 NOVEMBRE 2010 A 20:30
DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE D'ANGEY

Présents:

Membres Catégorie A (Membres Actifs Bénévoles)

Louis SIMON (Angey, Président PBT)

Jean-Pierre LUCAS (Sartilly, Trésorier PBT)

Dominique GONTHIER (Saint-Jean-le-Thomas, Secrétaire PBT)

Michel NOURRIGAT (Saint Jean le Thomas)

Membres Catégorie B (Professionnels du Tourisme)

Didier HULIN (vols en ULM)

Jean-Philippe DAVEINE (Vanupieds, Passeur de Baie)

Membres Catégorie C (Représentants d'Associations)

Roberte NOURRIGAT (OT St Jean le Thomas)

Ange PETRA (OT Carolles)

Membres Catégorie D (CdC et Communes)

Catherine BRUNAUD-RHYN,

René BAGOT (Carolles)

Alain HOUEL (Genêts)

Alain BACHELIER (St Jean le Thomas)

Laure MERCIER (St Jean le Thomas)

Monique LORE (Angey)

Maryvonne GASTEBOIS (Champcey)

Valérie BRECHET (Dragey-Ronthon)

Gaëtan LAMBERT (Montviron)

Georges HERBERT (Saint Pierre Langers)

Autres participants

Claude FOURRE, Président de la CdC

Jacques THOUVENOT (Conseil Général de la Manche)

Thomas LEBERTRE (Chef des Services de la CdC)

Catherine KELLE (hôtesse PBT à Genêts)

Marie-Christine LESCUYER (Hôtesse PBT à l'OT de Carolles)

Mylène FOLNY (Hôtesse PBT à l'antenne de Sartilly-Bocage)

Guy ANFRAY (expert comptable de PBT)

Absents excusés:

Denis RAULT (Sartilly)

Nicole CLARAY (Sartilly)

Christophe PAILLEY (Genêts, Secrétaire adjoint PBT)

Absents:

Représentants de Bacilly, Champeaux et Lolif

Ordre du jour:

1. Rapport moral
2. Approbation du rapport moral
3. Rapport financier
4. Approbation du rapport financier
5. Questions diverses, perspectives d'avenir

Compte rendu

1. Rapport moral

Présenté par Louis Simon, Président de PBT, le rapport moral a présenté un résumé des 3 années d'activité de l'association et fait état de perspectives d'avenir éclaircies suite aux conclusions de la dernière réunion de la Commission Tourisme de la CdC tenu le 23 novembre.

Voir le texte du rapport moral en ANNEXE 1.

Discussion : Les points essentiels de la discussion qui a suivi concernaient l'avenir du fonctionnement de PBT et sont repris dans le point 5 de l'ordre du jour ci après.

2. Approbation du rapport moral

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité des présents.

3. Rapport financier

Voir la présentation du budget de l'association dans la présentation en ANNEXE 2

Le rapport financier est présenté par Guy Anfray (expert comptable) et Jean-Pierre Lucas (Trésorier). Les comptes 2009 s'équilibrent avec un total de 89.651,10 € et font apparaître une perte de 3.764,46 €.

M. Anfray a déclaré qu'il avait été inquiet pour l'avenir financier de l'Association jusqu'à l'écoute du rapport moral et des discussions de la période des « questions réponses » qui s'ensuivit. Il a indiqué que l'avenir budgétaire s'éclaircissait.

En outre, il a été présenté un budget théorique «consolidé» pour l'exercice 2009 (i.e. incluant les 2 OT de Carolles et de St Jean mais excluant le budget afférant au personnel mis à disposition par la CdC) comparé à un budget prévisionnel 2011 sur les mêmes bases :

- Le budget consolidé 2009 montre un total de 104.877,48 € avec un léger excédent de 656,85 €.
- Le budget 2011 devrait s'équilibrer avec un total de 123.500 € avec un total de salaires de 88.800 € et une subvention totale de 100.000 €

4. Approbation du rapport financier (exercice 2009)

Soumis au vote de l'assemblée, le rapport financier de l'exercice 2009 est approuvé à l'unanimité.

5. Questions diverses, perspectives d'avenir

L'essentiel des discussions a abordé les points suivants:

- La volonté politique de la CdC pour s'investir dans le tourisme est appréciée, elle reste cependant à être confirmée par les élus du territoire.
- La participation des professionnels du tourisme au travail de l'association doit être organisée le plus rapidement possible.
- Il a été mentionné que les hébergeurs «non professionnels» (dont beaucoup sont soumis à la taxe professionnelle) devraient trouver leur place en tant que telms au sein de l'association.
- Il est souhaité que la cotisation annuelle versée par les hébergeurs à PBT donne droit à la qualité de membre de l'association.
- Les discussions engagées sur la taxe de séjour, les choix budgétaires de la CdC, etc. ont été jugées hors cadre de l'AG de l'association. Même si l'association peut avoir un avis sur ces sujets, il ne pourrait s'exprimer que dans le cadre des instances consultatives de la CdC auxquelles PBT souhaite être invité.
- L'association a émis le souhait qu'une véritable concertation s'établisse avec la CdC sur ses orientations et ses actions.

Nota

Ce compte rendu avec ses annexes, sont mis à disposition sur le site de la Communauté de Communes ainsi que sur le site de Saint-Jean-le Thomas (rubrique Associations):

<http://www.portedelabaie.com/fr/tourisme.html>
http://www.saintjeanlethomas.com/Porte-de-la-Baie-Tourisme_a200.html